



Communauté de communes

**Personnel - Administration Générale -
Mutualisation**

OBJET : Présentation du rapport d'activités du Conseil de Développement - Année 2021

EXPOSE

Conformément à l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Développement doit établir et transmettre chaque année un rapport d'activités au conseil communautaire.

C'est dans ce cadre que le rapport d'activités annexé à la présente délibération a été transmis aux Conseillers Communautaires.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Personnel – Administration Générale – Mutualisation » réunie le 14 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la transmission du rapport d'activités du Conseil de Développement Châteaubriant-Derval, relatif à l'année 2021.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation de ce rapport

Présenté à Châteaubriant, le 29 septembre 2022

Le Président,

Alain H

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAU

Rapport d'activités 2021



**Conseil de
Développement**

CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

Panorama des activités de l'année



VIE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil d'Administration, le Bureau et les groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises au cours de l'année 2021, que ce soit en visioconférence ou en présentiel.

Nombre de réunions

Conseil d'Administration : 5

Bureau : 2

Assemblée Générale : 1

Groupes de travail : 8

Réseau 44 : 2

Nombre total de réunions sur l'année : 18

Lors des réunions du Conseil d'Administration les sujets traités ont concerné :

- Actualités,
- Vie de l'association
- Les activités en cours, avec le suivi des travaux



Groupe de travail « alimentation et précarité »

UNE DÉMARCHE DE PROJET

En septembre 2019 le Conseil de Développement Châteaubriant-Derval a décidé de lancer un groupe de travail sur l'alimentation, quelques réunions ont eu lieu dans le courant de l'hiver et en 2020 la pandémie a coupé le travail de ce groupe. À la suite de celle-ci le Conseil de Développement Châteaubriant-Derval a souhaité réorienter le travail du groupe pour mesurer les conséquences de la COVID sur les habitants de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval. Le nouvel intitulé du groupe est aussi plus précis et s'intitule « Alimentation et précarité ».

Les pilotes du groupe ont commencé par établir une fiche projet qui précisait bien les contours de l'étude et en fixaient les attentes.

Le premier objectif de ce groupe, constitué de 11 personnes, était la réalisation d'un état des lieux sur l'aide alimentaire apportée sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval. Le point sur la situation de l'aide alimentaire était prévu être fait lors d'entretien en face à face, ce qui n'a pas toujours été simple dans cette situation de pandémie. Le groupe a donc commencé à travailler sur une grille d'entretien afin de faciliter l'interprétation des entretiens, pour en faire une synthèse, ceux-ci n'étant pas toujours réalisés par le même binôme.



© New Africa - stock.adobe.com

Trois associations du territoire réalisent aujourd'hui cette aide alimentaire : Le Secours Populaire, Saint Vincent de Paul et les restos du Cœur de Châteaubriant et de Nozay. Un entretien téléphonique a aussi été réalisé avec la Banque alimentaire pour connaître son action sur notre territoire.

Le premier bilan fait a permis de voir que, à part dans les tous premiers mois de la pandémie, c'est-à-dire en attendant la mise en place des indemnités de chômage, la pandémie a très peu touché notre territoire. Le 2ème constat est que la majorité des personnes y ayant recours sont des femmes seules avec enfants, et à moindre niveau des retraités à faible revenu. L'aide alimentaire est fonction des dons des grandes surfaces, des réseaux départementaux de distribution de chaque association et que le choix des personnes en difficulté est limité à ce qu'il y a le jour de la distribution.

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : DÉFINITION ET DÉCLINAISON

Après cet état des lieux, il nous a semblé nécessaire d'aller plus loin, et de proposer de prendre un peu de hauteur en mettant en place une conférence sur ce thème. Julien Noël, (Docteur en Géographie (Univ. Nantes) ; Chercheur associé à ESO-Nantes, Chercheur étranger associé au LEDR, Gembloux ABT / Univ. Liège), est intervenu en juillet 2021 sur le sujet avec des exemples concrets de solutions. Il a aussi défini ce que l'on appelait précarité alimentaire.



La précarité alimentaire c'est de ne pas pouvoir disposer d'un accès garanti à une alimentation de qualité qui respecte les préférences alimentaires de chacun et qui satisfait aux besoins nutritionnels.

Ce que nous avons décliné au niveau local sur 3 axes

- L'aide alimentaire
- La relation entre l'alimentation et la santé
- Une offre alimentaire de qualité et durable

Qui vont pouvoir se décliner sous formes d'actions locales

- Garantir à tous les besoins nutritionnels de chacun
- Pouvoir disposer d'une alimentation de qualité pour tous et écoresponsable
- Respecter les préférences alimentaires de chacun
- Transmettre les bonnes pratiques alimentaires (recettes traditionnelles, cultures locales,)



LES PRÉCONISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

PRÉCONISATION 01

Développer des ateliers cuisines « pour tous » sur le territoire Châteaubriant-Derval Pouvoir disposer d'une alimentation de qualité pour tous et écoresponsable



PRÉCONISATION 02

Mettre en œuvre des épiceries sociales et solidaires Transmettre les bonnes pratiques alimentaires (recettes traditionnelles, cultures locales,)



PRÉCONISATION 03

Développer les jardins dans les communes



La mise en œuvre de ces actions doit permettre aux habitants du territoire de réduire leur dépendance à l'aide alimentaire, de manger plus sainement et de leur permettent de réaliser eux même leur repas avec un bénéfice qualitatif et financier.

Communication et veille

Le Conseil de Développement est un réseau d'acteurs locaux, aussi pour le faire vivre la dimension communication a pris une place de plus en plus importante au fil des années.

LA PRÉSENCE NUMÉRIQUE

Un site internet :

www.cd-chateaubriant-derval.fr

Ce site permet de valoriser tous les documents liés aux travaux du Conseil de Développement et actualités.

Un profil facebook, qui relaie les actualités du Conseil de Développement mais permet aussi de suivre les actualités que relaient les autres Conseils de Développement « amis » à travers la France.

<https://www.facebook.com/conseildededeveloppement.chateaubriantderval.7>

Un Scoop-it

Cet outil de veille permet d'épingler des articles de fonds sur des sujets en lien avec les évolutions sociétales, mais aussi l'aménagement et le développement territorial. Cela permet aux membres de se nourrir de sujets très divers, dans la perspective de nouveaux travaux ou sur ceux en cours.

<https://www.scoop.it/topic/conseil-de-developpement-chateaubriant-derval>

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Conseil de Développement a participé au forum des associations organisé par la Ville de Châteaubriant en septembre 2021.





**Conseil de
Développement**
CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

5 rue Gabriel Delatour
44110 Châteaubriant
07.83.16.24.81
codevchateaubriantderval@gmail.com

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,


Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture


044-200072726-20220930-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT